

Sujet : [INTERNET] Enquête publique carrière de St Lary

De :

Date : 26/02/2020 22:08

Pour : pref-utilite-publique@ariego.gouv.fr

Mme Odile Paumier , 21 rue de la Paix 17230 Villedoux

Madame, Monsieur,

Très attachée à l'Ariège, au Couserant et particulièrement au fond de la vallée de la Bellongue, nous avons noués, mes enfants et moi de nombreux liens avec ses montagnes, ses villages, ses habitants. Identifiée et appréciée de tous pour son authenticité, son calme et son aspect sauvage, (pas assez présent à notre goût dans de nombreuses autres vallées des Pyrénées) nous vivons de nombreuses semaines de vacances sur la commune de St Lary depuis 13 ans.

Je me prononce contre le projet d'exploitation d'une carrière de marbre en ce lieu reconnu Parc Naturel.

Je suis très inquiète à l'idée que des camions, engins de chantiers et machines diverses puissent envahir ce parc naturel connu et fréquenté pour donner accès à de nombreuses randonnées.

Quant à l'unique route passant par le bourg de Saint Lary devenant le seul moyen de passage de tous ces engins pendant un an. L'ampleur des désagréments ne peut être mesurable à plus ou moins long terme pour l'activité du village comme pour les riverains et nombreux touristes de passages. Il est si simple aujourd'hui de réserver en un clic et sous quelques commentaires positifs sur les réseaux sociaux, un cadre charmant, dépaysant dans le village d'à côté.

Est-ce que la route va résister ? Est-ce que le pont de Saint Lary peut supporter tout ce trafic ? Est-ce que la circulation habituelle, nécessaire aux habitants va pouvoir continuer sans perturber leurs activités et déplacements habituels ? Quelles conséquences pour les riverains ? Quelle image pour les touristes ?

De plus, la création d'une piste de 18 km pour permettre aux camions de rejoindre Illartein ne peut nous réjouir. Je n'engage aucune confiance dans le souci d'une entreprise dont les intérêts sont d'ordre privé à préserver la faune et la flore très riche sur ces versants de montagne.

Dans la « demande d'autorisation environnementale unique », page 34, l'entreprise s'engage à observer des limites sans jamais chiffrer les "dites limites". Cela laisse manifestement la porte ouverte à des abus. Qui pour les contrôler ?

Page 37 « maintien en bon état des pistes et de la route forestière, au droit de la

marbrière et en dehors » Où commence et où s'arrête l'obligation pour l'entreprise d'entretenir ces infrastructures ? Cela est trop flou ! Ne soyons pas crédule !

Si l'entreprise ne le fait pas ou seulement partiellement, qui va prendre en charge les réparations ?

Page 52 DAEU Il est prévu une plateforme pour base de vie avec une rampe d'accès, travaux de raccordement au réseau électrique et téléphonique etc ... Cela suppose des travaux démesurés et une foi encore, destructeurs pour la nature. Par la suite, que vaudra l'engagement de l'entreprise à remettre les lieux en état dans 30 ans. Surtout si on en juge d'après les différents sites d'exploitation abandonnés un peu partout dans les Pyrénées ?

Pour toutes ces raisons et bien d'autres je m'oppose à la réalisation de ce projet. Si les bénéfices de l'entreprise sont bien entendu chiffrables, il n'en est pas de même pour les pertes protéiformes de la commune de St Lary et plus largement de la vallée.

Je vous remercie de la prise en compte de ces observations et vous prie de recevoir, Madame, monsieur, l'assurance de mes salutations distinguées.

Odile Paumier